L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNÉ & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN..................$12 } payable d'avance.
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 24 JUILLET 1840.

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.

WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS

JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. *District*—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. *District*—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. *District*—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. *District*—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. *District*—SETH LEWIS, des Rapides.

MOORE EST ELU!!

Le steamboat Brian Boroihme est arrivé hier soir de Natchitoches et nous a apporté le résultat suivant des élections des paroisses dont les retours étaient impatiemment attendus. M. Moore, candidat whig du 3me. District Congressionnel a obtenu une majorité de 65 voix sur Mr. Winn.

Voici le résultat des élections:

Paroisse de Claiborne, 143 voix de majorité pour Winn
Paroisse de Caddo, 8 do do

$ 151

Précédemment, la majorité de Moore était de 285—en déduisant de ce nombre les 151 voix de majorité que Winn a obtenues dans Claiborne et Caddo, il reste 134 voix en faveur du candidat whig.

On n'a pas le résultat officiel des élections de la paroisse de l'Union: on dit que Winn y a obtenu la majorité des voix, mais qu'elle n'a pas été assez forte pour contrebalancer les 134 que Moore avait de plus.

Le *Herald* de Natchitoches, du 18, (journal vanbureniste) porte à 65, la majorité de Moore dans tout le district.

PAROISSE DE CADDO.
Représentans à la Législature:

Edwards, loco-foco,	178
Morse, loco-foco,	134
Mayra, whig,	190
Blanchard, whig,	123

Les paroisses de Natchitoches et Caddo nomment conjointement deux Représentans à la Législature; d'après le résultat des élections dans ces deux paroisses, MM. Edwards et Morse ont obtenu la majorité des voix.

Nous avons parlé dernièrement de deux traites de l'administration (l'une de *dix piastres* et l'autre de *dix-huit piastres dix cents*) protestées à Cincinnati faute de paiement. Voici quelques nouveaux détails sur cette affaire qui témoigne si hautement en faveur du nouveau plan de sous-trésorerie adopté par M. Van Buren, détails que nous empruntons à la *Gazette de Cincinnati*.

La traite de $10, protestée, avait été tirée en faveur d'un M. Hill, pensionnaire du gouvernement. Après avoir reçu la notification du protêt, l'administration a écrit ce qui suit:

"TRESOR DES ETATS-UNIS, 27 juin 1840.

"A M. F. Hill, à Cincinnati, Ohio,

"J'ai reçu votre lettre du 22 avec ce qu'elle couvrait. J'ai changé le lieu du paiement et au lieu de toucher à Cincinnati, vous toucherez à Louisville. Je vous renvoie donc la traite de $10 avec le changement indiqué.

"Si la première traite a été tirée sur le receveur de Cincinnati, c'est parceque ce fonctionnaire nous avait avisé avoir en main, appartenant au gouvernement, une somme suffisante pour acquitter toutes les traites tirées sur lui.

"Respectueusement, "WM. SELDEN,
Trésorier des Etats-Unis.

"P. S. Nous n'avons pas de fonds dans la Banque Commerciale de Cincinnati sur lesquels on puisse tirer."

Il se présente ici une question de véracité, car il y a divergence d'opinion sur la cause du protêt. Le receveur dit qu'il n'avait pas de fonds. M. Hill, le porteur de la traite, assure que le receveur lui répondit: "qu'il ne comprenait pas comment le gouvernement "tirait sur lui puisqu'il n'avait pas eu de fonds en "mains depuis six mois et qu'il en avait avisé le se-"crétaire de la Trésorerie." Mr. le trésorier Selden, au contraire, prétend qu'il résulte de la Correspondance du receveur qu'il avait en mains, disponible, lui receveur, plus qu'il ne fallait pour payer toutes les traites tirées sur lui.

Pareilles déclarations ont été faites relativement à l'autre traite de $18. 10.

A la quelle de ces déclarations contradictoires doit-on ajouter foi?

Ainsi, un pensionnaire des Etats-Unis, auquel il était dû $30, n'a pu être payé à Cincinnati par l'agent des pensions à cause de quelque misérable défaut de forme et il lui a fallu réclamer à Washington. *Cette forte somme de vingt piastres* a été enfin envoyée au pensionnaire en deux traites: une de dix piastres sur la Banque du Commerce de Cincinnati qui a été payée et une autre de dix piastres sur le receveur Henderson qui a été protestée. Renvoyée à Washington avec le protêt, une nouvelle traite de $10 est remise par l'administration au pensionnaire de Cincinnati, tirée sur une banque de Louisville, à 150 milles de distance.

Est-ce ainsi que le gouvernement de M. Van Buren remplit les engagemens contractés par la nation envers ses anciens serviteurs? On peut juger par là des beautés du système de la Sous-Trésorerie.

Il paraît que le *Courrier* ne nous a pas compris; nous allons tâcher de nous expliquer plus catégoriquement.

Son numéro du 16 contient en substance les conclusions du rapport du général Harrison sur l'organisation des milices: *rapport présenté à la Chambre des Représentans au Congrès le 22 Janvier* 1819.

Dans son numéro du 18, il attribue au général Harrison des opinions diamétralement opposées.

Le *Courrier* prétend-il que les citations qu'il a faites dans ses numéros des 16 et 18 sont extraites du même rapport, ou bien prétend-il qu'elles sont extraites de deux rapports distincts?

Si le *Courrier* veut prendre la peine de consulter la seule autorité irrécusable en pareille matière, le *Nile's Register*, il verra qu'un projet sur les milices a bien été présenté à la Chambre en janvier 1817, par le secrétaire de la guerre; mais que le général Harrison n'a pas pu faire de rapport la dessus en janvier 1817, puisqu'il n'a pris son siège au Congrès qu'en décembre de cette même année; il y verra encore *que le seul rapport que le général Harrison ait présenté sur les milices* est celui où il suggère l'idée de faire donner à la jeunesse l'instruction militaire dans les écoles, et que ce rapport a été présenté *le 22 janvier* 1819.

Du reste les dispositions ayant pour but de "faire "armer et équiper la milice à ses dépens," ne se trouvent pas plus dans le projet de 1817, que dans celui de 1819; ainsi qu'il pourra s'en convaincre par lui-même.

Nous en appelons donc de la décision du *Courrier* au *Courrier* mieux informé.

Le lieutenant Hooe, de la marine des Etats Unis, condamné dernièrement par une cour martiale *sur la déposition d'un nègre*, a présenté une pétition au président Van Buren pour faire annuler un arrêt basé sur un tel témoignage. Mais Van Buren a repoussé cette pétition en disant *qu'il ne voyait rien dans l'affaire qui pût exiger son intervention*.

Le président Van Buren trouve donc très naturel qu'on admette le témoignage des nègres contre des blancs.

Telle n'est pas la manière de voir du général Harrison. On en jugera par ce qui suit:

Au nombre des lois de l'Indiana passées pendant que le général en était gouverneur, nous trouvons la suivante:

"ACTE régularisant la procédure des cours, etc.

"Section 24. Aucun nègre, mûlatre ou indien ne "pourra être témoin, excepté dans les procès des "Etats Unis, ou contre des nègres, mulatres ou in-"diens, ou enfin dans des procès où des nègres, mu-"latres ou indiens seront seuls parties".

JESSE B. THOMAS.
Orateur de la Chambre des Représentans.
B. CHAMBERS,
Président du Conseil.
Approuvé le 17 septembre 1807.
WILLIAM H. HARRISON,

En présence de ces faits quel est celui des deux qui peut être accusé d'abolitioniste? n'est ce pas incontestablement M. Van Buren?

Nous trouvons dans le *Herrisburg Telegraph* quelques réflexions assez justes sur la manière dont M. Van Buren accueille les questioneurs. Ce qu'il y a de plus piquant c'est que les vanocrates trouvent cela tout naturel; tandis qu'ils affectent de ne pouvoir trouver suffisantes les professions de foi les plus complètes et les plus explicites du général Harrison.

"*Réponses cathégoriques à la manière de M. Van Buren.*"

"D.—M. Van Buren, quelle est votre opinion sur la question du tarif?

"R.—Consultez, s'il vous plait, la lettre que j'ai écrite à John Doe.

"D.—Que pensez-vous du bill de l'armée permanente?

"R.—Je ne puis trop fortement recommander à votre attention un pamphlet à moi adressé par Richard Roe, lequel développe parfaitement mes opinions sur ce sujet et sur beaucoup d'autres.

"D.—Mais, monsieur Van Buren, [illegible] ne savons pas où trouver ces documens: voulez-vous nous diriger dans cette recherche ou nous répondre directement?

"R.—Messieurs, j'aime le peuple; Amos aime le peuple, nous aimons tous le peuple, mes amis et moi. Voilà pourquoi je pense absolument comme Amos, et qu'il dit être son opinion est aussi mon opinion. Or cette concurrence ou si vous aimez mieux cette coïncidence d'opinion prouve que nous avons raison.—Bon jour, messieurs!

INTERIEUR.

PLAQUEMINES.—Le 14 juin, on trouva flottant près de la rive gauche du Mississipi, en face de l'habitation Harlem, le corps d'un homme de moyenne taille et paraissant agé de 25 à 30 ans. Il portait une montre d'or, avait sur lui une somme assez forte en or et un reçu pour le passage de Henry P. Smith, à bord du brick Timoléon, se rendant à New-York. Ce corps a été recueilli par les autorités locales qui publient un avis à ce sujet.

LE CONGRES.—Le Bill d'appropriations pour la marine a soulevé un assez vif débat au Sénat, dans la séance du 13: il a reçu un grand nombre d'amendements qui nécessiteront son renvoi à la Chambre. Deux de ces amendemens retranchent les appropriations proposées pour l'établissement de chantiers de construction à New-York et à Pensacole.

LA CHAMBRE, le même jour, a repris la discussion sur le bill d'appropriations pour l'armée. La proposition d'une allocation supplémentaire pour la guerre de la Floride a été le sujet de plusieurs attaques énergiques contre l'administration. M. Downing, de la Floride, a, dans un discours fort développé, révélé toute l'inhabileté et l'imprévoyance que le gouvernement a montrées dans cette guerre: sans accuser nominalement aucun des généraux, il a prouvé que toutes les mesures prises par eux devaient nécessairement amener des échecs continuels. Il a affirmé qu'avec un nombre d'hommes convenable, la guerre pouvait être terminée en une seule campagne, et il s'est plaint que le gouvernement ne demandât que $300,000 pour cet objet, quand il est bien reconnu que le terme moyen des dépenses annuelles est de plus de CINQ MILLIONS. Le gouvernement a donc l'intention de prolonger indéfiniment la guerre?

On lit dans le *Patriot* de Baltimore: "Pendant tout le discours que le vice président, l'honorable colonel JOHNSON, a prononcé au capitole à Philadelphie, discours qui a duré environ deux heures, le nom de M. Van Buren n'a pas été prononcé une seule fois, il n'a pas été une seule fois question de son administration. Averti de cet oubli par un de ses fidèles après la conclusion de sa harangue, le colonel s'est levé aussitôt et a ajouté que dans son opinion M. Van Buren était "un honnête homme"; mais quant à l'habileté de son administration, quant à "l'honnêteté de cette même administration, le colonel n'en a pas dit un mot." Un semblable silence n'est-il pas assez significatif?

Extrait de notre correspondance.

BALTIMORE.—"Nous avons des nouvelles de Buenos-Ayres; on attend sous peu dans cette ville la réponse aux dépêches qui ont été adressées en France, et l'on pense que cette réponse amènera une paix définitive entre la France et la république de la Plata."

"Ni le *British Queen* ni le *Britannia*, l'un attendu à New-York, l'autre à Boston, n'ont encore été signalés. Ils ne tarderont pas sans doute à arriver."

M. DOWNING, délégué de la Floride au Congrès, vient d'abjurer le vanburenisme pour embrasser la cause whig.

COMMODORE ELLIOT.—La cour martiale de Philadelphie a condamné dernièrement cet officier à quatre ans de suspension de ses fonctions et à la privation de son traitement pendant deux ans seulement. Le président n'a approuvé que la première partie de cette sentence; il a rejeté la seconde. Il eut été trop dur de priver pendant deux ans de sa solde un locofoco aussi pur que le commodore Elliot! Cette solde lui est conservée, que lui importe de n'être pas en activité?

EXTERIEUR.

ISTHME DE PANAMA.—On lit dans le *New York Signal*:

"Nous voyons avec plaisir d'après les journaux d'Europe, qu'on va enfin s'occuper de joindre l'Océan Pacifique et l'Atlantique au moyen d'un canal coupé à travers l'Isthme de Panama. Une compagnie française, après avoir pris les mesures nécessaires, vient d'envoyer sur les lieux un bâtiment avec des ingénieurs, des ouvriers, des instrumens &c. &c."

VARIÉTÉS.

LES PROFITS DU DESESPOIR.

(*Voir l'Abeille d'hier.*)

VII.

UNE RESOLUTION.

—Eh bien! tu n'es pas mort! dit Frédéric Landet en entrant dans la chambre d'Anatole, qui ouvrit les yeux et fixa sur son ami un regard hébété. Le plus grand désordre régnait dans l'appartement; partout des tiroirs ouverts, des papiers et des livres bouleversés sur tous les meubles, du linge et des vêtemens semés sur le parquet; et dans le coin le plus obscur, à moitié caché par les rideaux du lit, un guéridon sur lequel se dressaient fièrement un verre et trois bouteilles.

—Je ne m'étonne plus si tu es encore de ce monde, reprit Frédéric, après s'être approché du guéridon, autel bachique élevé pour un funèbre sacrifice. On n'as fait que les deux tiers de la besogne, parce que tu es! tu t'es arrêté en chemin et tu n'as vidé que deux bouteilles, pauvre buveur! estomac débile! Il fallait atteindre le but il fallait suivre l'ordonnance [illegible] ment et jusqu'à la dernière goutte; [illegible] donné à tout le monde de mourir de cette belle mort. Ceci est un genre de suicide, réservé à certaines capacités, et auquel sont particulièrement propres les Allemands qui ont inventé et construit le fameux et magnifique tonneau de Heidelberg, ce monument colossal de l'ivrognerie germanique. Dans [illegible] ment de ton désespoir, tu t'es cru de force à [illegible] avec les plus hauts et des plus larges barons de la confédération du Rhin, et te voilà puni de ta témérité; te voilà vivant!.... Mais voyons, ajouta Frédéric en faisant sauter le bouchon de la troisième bouteille, je veux m'empoisonner un peu, moi aussi, car le vin doit être bon si l'étiquette n'est pas trompeuse. A la santé de ta raison, mon ami!

Les plaisanteries du jeune chirurgien avaient donné à Anatole le temps de se remettre de sa confusion et de secouer l'engourdissement [illegible] dans lequel un long et pesant sommeil avait [illegible] ses idées.

—Tu t'es donc joué de moi! [illegible] dit-il à Frédéric.

—J'ai satisfait ta volonté [illegible] prêt à te donner toute espèce de satisfaction. [illegible] Je te l'ai dit avec ma poudre [illegible] heureux avec la [illegible] royales. C'est là [illegible] rend quelquefois [illegible]

—Ce [illegible]

—Tu [illegible] pour un aveugle? [illegible] ton funeste projet, et que je ne [illegible] cette blessure à la tête qui [illegible] heureuses conséquences? L'amitié est [illegible] la confiance n'est pas toujours [illegible] révéler de graves secrets. Lorsque j'ai [illegible] j'ai vu tes yeux briller d'un feu [illegible] mais j'ai su dissimuler mes [illegible] t'éprouver, pour voir jusqu'où irait [illegible]. Alors, j'ai inventé cette histoire de [illegible] que tu écoutais si curieusement [illegible] tandis que je paraissais occupé de [illegible] t'observais à la dérobée, et je [illegible] poudre avec une dextérité qui [illegible] plus habile larron. Vraiment, [illegible] mérité mieux, et il est dur, quand on [illegible] tant de talent, de ne dérober qu'une poudre inoffe[nsive].

—En atten[dant], j'ai un grand mal de tête, reprit Anatole d'une [voix] plaintive.

—C'est un[e suite] naturelle de l'intempérance, augmentée [par] la poudre qui ne tue pas, mais qui exerce [une] action puissante sur les nerfs et sur le cerveau. [illegible] au vin de Champagne, cette poudre donne [illegible] un caractère particulier et la fait ressembler [illegible] le corps ne s'en ressent pas, [illegible] conserve toute l'aisance [illegible] la tête est sous la domination [illegible] de la raison est complète [illegible] et l'on fait dans cet intervalle [illegible] échappé de Charenton [illegible] sommeil, tu es sorti; je suis [illegible] pas trouvé. Où es-tu allé? [illegible]

—Je ne me [illegible] souviens de rien; je ne puis rien démêler au milieu [illegible] idées vagues et confuses qui tourbillonnent dans [ma] mémoire.

—Plus [illegible] cette obscurité qui règne dans [illegible] Adieu.

VII.

Resté seul Anatole se leva, commençant sur la dissipation [illegible] pour chasser sa migraine. Hier, [illegible] l'étrange [illegible] qui l'environnait. L'habit qu'il [illegible] était jeté sous un fauteuil, et [illegible] un portefeuille [illegible] Anatole prit ce portefeuille [illegible] Mlle. Aurélie Rembaudier lui avait [illegible] en prononçant; il le trouva [illegible] frappé de surprise d'acier, [illegible] plein de billets de banque. [illegible] d'où me vient cet argent? [illegible] Anatole frémit en songeant que [illegible] produit d'un crime qu'il ava[it] commis dans l'égarement de l'ivresse, [illegible] souvenait plus. En vain se frappait-il le front et [illegible] sa mémoire: l'anxiété qui le troubl[ait] ajoutait encore à la confusion de ses idées.—Il com[pta les] billets de banque d'une main tremblante [illegible] en avait cinquante, qui étaient tous de mille francs.

Il se demanda [illegible] encore et toujours avec la même effroi [illegible] D'où me vient cette fortune? où ai-je pris cet argent? [illegible] tout à coup tiré de sa profonde [illegible] par la visite d'une personne qu'il voyait pour la première fois.—Peut être venait-on lui demander [illegible] compte d'une action [illegible] tremblant comme un criminel [illegible] devant le juge, il jeta un regard inquiet et furtif sur les billets de banque qui étaient restés étalés [sur] un secrétaire [ouvert].

Les premiers mots de l'étranger confirmèrent Anatole dans ses craintes.

—Un motif impérieux et grave m'amène chez vous, monsieur.

—Pourrais-je savoir à qui j'ai l'honneur de parler? demanda Anatole, qui voulait se donner le temps de retrouver son sang-froid et sa présence d'esprit.

—Armand Gaffour, rentier. Si je me présente ainsi sans être connu, et si je viens vous déranger d'assez grand matin, c'est qu'en pareille circonstance il n'y a pas de temps à perdre. Ce que j'ai à vous dire [a rapport] à l'affaire que vous avez faite hier.

—[Veuillez] vous expliquer, reprit Anatole avec une [sorte de] curiosité.

—[C'est] une bonne affaire, monsieur, et ce sera peut-être de l'argent facilement gagné, dit M. Gaffour avec un [mouvem]ent de mauvais augure.

—[Je ne] vous comprends pas?

—[Voici ce] que je veux dire: l'affaire m'allait à moi aussi, [et si] vous vouliez me céder votre marché, je vous offre un bénéfice convenable. Dix mille francs, par exemple.

—[Vous] m'offrez dix mille francs? C'est pour cela que vous êtes venu?

—[Eh bien] voyons, j'irai jusqu'à quinze mille. Justement, je [les ai] sur moi, et nous pourrons nous arranger tout de suite moyennant une déclaration par laquelle vous me mettrez en votre lieu et place dans votre position.

—De quelle acquisition voulez-vous donc parler, je vous prie?

—Bah! est-ce que vous avez l'intention de tenir secret votre titre d'acquéreur? En ce cas vous n'avez pas pris vos précautions ou vous êtes bien mal servi dans votre projet. Au sortir de chez votre avoué, à qui vous avez sans doute oublié de recommander la discrétion, je lui ai demandé le nom de l'acquéreur, que je voulais voir, ai-je dit, pour lui proposer un arrangement, et il m'a adressé chez vous.... Mais, tenez, ajouta M. Gaffour en riant, peut-être vous rendre la mémoire je vais faire un dernier sacrifice:—Je vous donne vingt mille francs!

—Ah! bien!....bien!.... j'y suis maintenant! s'écria tout à coup Anatole, comme s'il se réveillait d'un profond sommeil.—Un trait de lumière avait soudainement éclairé sa journée de la veille, et voici qu'elle était l'histoire de cette journée:

Lorsque les premières fumées du poison furent dissipées, Anatole sortit de chez lui dans cet état d'ivresse que Frédéric venait de lui décrire. Il marchait d'un pas ferme, mais sa tête était perdue; il agissait avec toute la clairvoyance et toute l'adresse d'un somnambule; il se conduisait s'expliquait nettement, comme un fou qui conserve toutes les apparences d'une saine raison tant qu'on ne met pas le doigt sur la blessure de son intelligence. Le hasard protecteur, qui faisait semblant de l'abandonner pour le mieux servir, le prit par la main dans ce moment critique.—Au temps où se passe cette aventure, les maisons de jeu étaient encore ouvertes.—Anatole entra à Frascati; il avait dans son portefeuille toute sa fortune, les dix mille francs que M. Dubreuil lui avait remis quelques jours auparavant. Arrivé devant le tapis vert, il jeta un billet de banque sur la table, au hasard, et le hasard lui en rendit deux. Il continua, jouant comme un fou et il gagna toujours, sans témoigner la moindre émotion avec un calme et une indifférence qui étonnèrent les joueurs les plus endurcis. Au bout d'une demi-heure, ne voulant pas abuser des bontés de la Fortune, il quitta sagement le jeu pour aller prendre l'air sur le boulevard. A l'entrée du passage des Panoramas, il rencontra maître Bidois, avoué près le tribunal de première instance, qui avait occupé pour lui dans un petit procès et qu'il avait très généreusement rétribué. Anatole aborda maître Bidois, qui professait pour lui une grande estime, et il lui adressa quelques questions polies sur les affaires de la chicane.—Ne m'en parlez pas, répondit maître Bidois; nous ne faisons presque rien. Le commerce se plaint, mais la procédure ne va guère mieux. Je sors de chez un de mes cliens que j'ai enrichi dernièrement en gagnant contre cela m'arrive quelquefois, un procès qu'il devait perdre; je lui avais proposé l'acquisition d'un charmant petit hôtel qui sera vendu aujourd'hui aux enchères publiques; tout était convenu entre nous, et il vient de me donner contre ordre. J'en suis fâché pour lui, car cela n'ira qu'à quatre-vingt ou cent mille francs, et à ce prix-là c'est une bonne affaire.—Où est situé cet hôtel? reprit Anatole.—Tenez, voilà l'annonce de l'adjudication sur ce journal—Je connais cette maison, je l'ai visitée, elle me convient, je l'achète.—Que dites-vous?—Oui, je viens de réaliser un assez bel héritage, je me marierai probablement le mois prochain et je veux m'établir confortablement. Mentons chez vous, je vais vous donner mes pouvoirs par écrit, et vous achèterez pour moi; je vous autorise à pousser jusqu'à cent mille francs.—Parlez-vous sérieusement?—Très sérieusement; tenez, voyez ces billets de banque: une soixantaine de mille francs que j'allais porter chez mon banquier; au lieu de placer cet argent, je réserverai de quoi compléter la somme nécessaire à mon acquisition.

Ce fut seulement après avoir recueilli ces rapides souvenirs qu'Anatole aperçut sur sa cheminée une lettre qu'il s'empressa d'ouvrir. Elle était de l'avoué qui lui écrivait ce peu de mots:

"Mon cher monsieur,

"L'affaire est terminée; la maison vous est restée "au prix de cent mille francs. Vous n'ignorez pas "que le paiement doit être effectué sans délai. Je vous "attendrai demain dans mon cabinet, à trois heures."

Passons maintenant au visiteur.—M. Gaffour était un de ces spéculateurs si nombreux aujourd'hui, qui ont toujours dans toutes leurs poches des plans de quartiers nouveaux: qui ne rêvent que mouvemens de terrains, démolitions, bâtisses, et qui referaient tout Paris en cherchant une fortune dans le plâtre. La maison achetée la veille par Anatole était enclavée dans le meilleur de tous les plans de M. Gaffour, elle était indispensable à l'accomplissement d'une entreprise qui avait déjà reçu un commencement d'exécution. Maintenant, on demandera comment le spéculateur qui ne pouvait se passer de cette maison, se l'était ainsi laissé enlever? Dans toutes les affaires, il y a des hasards malheureux. M. Gaffour était arrivé trop tard à la vente.

—Vous avez donc envie de ma maison? reprit Anatole qui avait recouvré toute sa tranquillité, toute sa présence d'esprit, et qui, voyant la fortune arriver chez lui, souriait à une nouvelle espérance de bonheur.

—Je ne puis vous le cacher, répondit M. Gaffour; ma démarche vous l'indique assez.

—Je vois même que vous y tenez beaucoup.... Moi aussi, c'est une habitation charmante qui me convient sous tous les rapports, et certainement je ne vous la céderai pas pour un modique bénéfice de vingt mille francs.

—J'irai jusqu'à vingt-cinq mille, mais pas au-delà.

—Remarquez que la maison est très avantageusement située et qu'un spéculateur bien avisé pourrait en tirer un parti excellent.

—Oui, j'en conviens, mais assurément elle ne vaut pas plus de cent vingt-cinq mille francs.

—Allons donc! je suis bien sûr, moi, qu'elle vaut davantage pour vous.

—[illegible] ente; mais pas un sou de plus.

—[illegible] encore bien lentement vos enchères!

—[Acc]eptez, n'est-ce pas?

—[illegible] nous sommes encore très loin de compte [illegible] vous voudriez quarante mille francs

—[illegible] forcé de vous dire que mes prétentions [illegible] haut. La maison me plait, je suis assez [illegible] me passer une fantaisie, et afin d'abréger [illegible], je vous déclare que pour me décider à [illegible] céder, il faudra que vous m'en donniez le double de ce qu'elle m'a coûté.

—Deux cent mille francs!

—Comptant. C'est à prendre ou à laisser; mais, dépêchez-vous, car demain, peut-être, je serais moins accommodant.

M. Gaffour commença par se récrier vivement; il fit mine de rompre la négociation, puis il revint à la charge, et n'obtenant rien, il prit son chapeau et se dirigea vers la porte. Anatole fixait sur lui un regard scrutateur; il voyait son agitation; à ses mouvemens inquiets, à ses paroles suppliantes et embarrassées, à l'expression de son visage, il devinait une capitulation prochaine, et il jouissait, comme l'usurier qui tient sous sa griffe la victime expirante de son avidité. Le spéculateur, qui craignait une concurrence, ne pouvait atteindre ni remettre la conclusion du marché; il fallait terminer l'affaire sur le champ, il se résigna donc à l'énorme sacrifice qui lui était imposé.

—Vous me paierez aujourd'hui même, lui dit l'impitoyable Anatole.

—Quoi! vous ne me donnerez pas de répit pour une partie de la somme, avec de bonnes garanties, trois signatures respectables?

—Je ne veux ni billets ni lettres de change, mais de l'argent comptant, je vous l'ai dit. La somme entière tout de suite, où il n'y a rien de fait.

—Soit; je me soumets à toutes vos exigences. Venez avec moi chez mon notaire et de là nous passerons chez votre avoué.

Ainsi, le subterfuge de Frédéric Landet, son anecdote et sa poudre, combinés avec le désespoir d'Anatole, avaient produit en vingt-quatre heures cinquante mille écus,—la fortune exigée par le père de Caroline. L'amoureux jeune homme, revenait pour la seconde fois à la vie et à l'espérance!

EUGENE GUINOT.
(*La suite à demain.*)

(Communiqué.)

COUR DE CITÉ DE LA NELLE. ORLEANS.

Procès pour un chien.

L'un des juges associés de la Cour de Cité était appelé hier à prononcer sur une affaire en apparence très peu importante, mais dont la nature est d'un très grand intérêt pour la société.

Il s'agit d'une chienne que réclament les deux parties comme étant leur propriété respective. De nombreux témoins ont été entendus de part et d'autre, et de leur témoignage il résulte clairement que chacune d'elle a des droits à l'animal en question. Voici les faits: M. L.... était propriétaire d'une chienne à rats égarée depuis longtemps dont la perte lui causait de vives inquiétudes; ayant enfin appris qu'un semblable animal se trouvait en la possession du Sieur N...., il se transporta au domicile de N....et, au mépris des lois et de l'inviolabilité du domicile, il pénétra dans la cour de ce dernier, et s'empara de la chienne qu'il emporta chez lui. Pour prouver sa propriété, M. N.... allègue que la chienne a mis bas sept petits qu'il a en sa possession et afin d'identifier la mère, il tire des poches d'un énorme gilet, quatre petits animaux qui, à la vue du nombreux auditoire qui les entoure, poussent de douloureux gémissements. Ce spectacle attendrissant ne produisait aucun effet sur le juge, qui impassible comme doit l'être un magistrat, attendait les plaidoiries avant de prononcer son jugement, lorsque survient une discussion inattendue qui promet de jeter quelque clarté sur cette affaire. Le demandeur N....soutient que l'animal n'attrappe point les rats, et qu'il en a même peur; le défendeur M. L.....prétend le contraire. La cour alors, dans sa sagesse, a décidé que les parties se transporteront avec l'animal, aujourd'hui, à neuf heures, sur la place d'Armes, et que là, un ou plusieurs rats seront mis en liberté, et la chienne lancée après eux.

Les amateurs de ce nouveau tournoi sont prévenus de se trouver sur les lieux de bonne heure, attendu que pour empêcher la foule M. J. C. député maréchal, se transportera sur la place un peu avant neuf heures pour en fermer les grilles.

PETIT-JEAN.

Aux éditeurs de l'Abeille,

Ayant vu dans votre journal un avis annonçant qu'il a été perdu par un certain James Welsh, un billet de la somme de huit cent cinq piastres et cinquante cents, qu'il prétend être souscrit par moi, je déclare que si le dit Welsh a en son pouvoir un tel billet, ce doit être un faux parceque je n'ai jamais souscrit pareil engagement.

24 jt—1 JAMES DAVERN.

DERNIERES DATES.

New-York	juil. 14	Liverpool	juin 5
Boston	juil. 13	Londres	juin 6
Philadelphie	juil. 15	Havre	juin 3
Washington	juil. 14	Paris	juin 2
Baltimore	juil. 15	Bordeaux	mai 30
Charleston	juin 14	Madrid	mai 26
Vera-Cruz	juin 26	Cadix	mai 26
Tampico	juin 6	Havane	juil. 2
Mexico	mai 27	Houston	juil. 4

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONETAIRE.
Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1840.

Espèces	5 @ 6	pour cent prime.	
Billets de Banque des E.U.	2½ @ 3	do.	
Notes de la Trésorerie	6 @ 7	do.	
Souverains	$4 10 @ $4 20.		
Doublons Espagnols	17 @ 17 37½		
do Mexicains	16 37½ @ 16 62½		
Or Américain	7 @ 8 pour cent prime.		

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

BALTIMORE, le 15 juillet 1840.

Par un arrivage d'hier nous avons reçu des nouvelles de Rio Janeiro du 1er. juin, par une lettre de cette dernière place j'apprends qu'il s'est fait peu d'affaires sur le marché. Il n'y a point de farine en premières mains, celle en seconde mains s'élève à environ 3000 barils, et chez les négocians 9,600. Richmond est coté à 2,5000, la bonne Baltimore de 16,000, à 16,500, l'ordinaire de 15½ à 16½. le stock de café est d'environ 3000 sacs et les prix sont: le bon de 3,900 à 4,200, 1ère. qualité de 3,700 à 3,800; régulier de 3,300 à 3,500. Il n'y a pas de stock de café en mains. Une dernière date (4 juin) cote cet article pour le supérieur de 3,750 à 4,100. Les traites et les espèces sont nominales.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Delia, Parker, Baltimore, Bedford & Beck
Œlus, Jones, Baltimore, J W Zacharie & Co
Ajax, Brewer, Havane, S & J P Whitney
Goel. Levin Jones, Williams, Havane, A Fisk

ARRIVES.

Barque Fergus, (ang.) Lester, de Cork.
Brick Cameo, Jarvis, de Boston.
Brick Swan, Snell, de Philadelphie.
Goel. St. Croix, Gillery, de la Baie Mobile.
Goel. Barton, Lawless, de Bristol.
Steamer Angora, Sellick, du Bayou Sarah.
" Brian Boroihme, Wheeler, de Shreveport.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici à Boston, le 12 juillet, brick Hoboken; Franklin; goel. Martha, Barrett.

New York, 14 juillet, arrivés, bricks Caspar, Hanner; Adams, Matanzas; Emma, Waite, Maracaibo.

Arrivés depuis notre dernier rapport, navires Francis Depau, Forbes, Liverpool; St. Patrick, Johnson, Cork; bricks Brilliant, Hepburn, Marseilles; Augusta, Sherwood, Savannah; Cordelia, Charleston; steamer esp. Gen. Tacon, Soler, Havane, via Charleston.

[illegible], navires Virginia, Liverpool; La Duchesse d'Orléans, Havre.

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRAND [LOTERIE] DE LA LOUISIANE,
[illegible]

64 49 56 63 34 30 66 11 71 12 [illegible]

AUJOURD'HUI à 5½ heures à l'Exchange H[illegible]

Gros Lot	$12,000
1 Lot de	4,000
1 Lot de	2,000
1 Lot de	1,200
1 Lot de	1,150
1 Lot de	600
15 Lots de	300
15 Lots de	200
15 Lots de	120
20 Lots de	100
30 Lots de	100
195 Lots de	80

Billets, $4 et coupons en proportion.

☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
24 juil 36, rue du Canal.

AVIS.

LE 14 juin 1840, le cadavre d'un homme blanc ayant les cheveux chatains, et paraissant être âgé de 25 à 30 ans, a été trouvé flottant sur la rive gauche du Mississipi, dans la paroisse de Plaquemines, à 36 milles environ au dessous de cette ville, en face de l'habitation Harlem. Cet homme paraît s'être noyé par accident. On a trouvé sur lui une somme d'argent blanc, une montre en or, une chaîne &c.; et le reçu d'un passage au nom de Henry P. Smith, à bord du brick Timoléon, parti pour New-York. Ce reçu est signé par Samuel Clarke, et daté du 6 juin 1840.

Avis est par le présent donné à l'héritier ou aux héritiers du défunt qu'en s'adressant au soussigné sur l'habitation susdite, et en produisant des preuves satisfaisantes témoignant des droits qu'on peut avoir à l'argent et à ce qui a été trouvé sur le dit défunt, les informations nécessaires seront données pour recouvrer le tout.

Dans le cas où aucune réclamation ne serait faite dans le laps de temps prescrit par la loi, mon intention est de demander à la cour que cet argent et ces effets soient donnés à mon nègre qui les a recouvrés et qui a donné la sépulture au corps, comme récompense de sa fidélité et de son honnêteté pour avoir livré l'argent et les effets de son plein gré.

P. C. WEDERSTRANDT.
Paroisse de Plaquemines.
24 juil.—6.

John Gaberscke vs. E. Ruff et A. Perrra.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, et par le consentement des parties, il sera vendu, vendredi, 24 du courant, à dix heures A. M., sur les lieux, No. 50, rue de la Vieille Levée, le contenu d'un cabaret, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

24 jt CHS. CLAIBORNE, Marshal.

ANIMAUX EPAVES.—Le 28 du courant, il a été conduit chez le syndic de la paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve Mississipi, une JUMENT créole, couleur bai, ayant une tâche blanche sur le front, étampée sur la cuisse gauche, J. W.— Aussi, un grand cheval, couleur bai, boiteux de la jambe droite, sans aucune étampe apparente. Si, d'ici au 23 du mois d'août, les dits chevaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus par le syndic, au domicile de M. Planchard, frères, à 4 heures. P. M. CHS. TREPAGNIER,
24 jt—3 Syndic.

TOILE d'Emballage—30 pièces en magasin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
24 jt 45, rue Bienville.

TOILE DE DUNDEE, forte, reçue par le brick Emily, à vendre par ANDREWS & BROTHER,
24 jt 60, rue du Camp.

LARD—30 barriques plats-côtes de Cincinnati; 40 barils jambons do. 40 do épaules do. à vendre par MAHARD & BROTHER,
24 jt 30, Nouvelle Levée.

JAMBONS—40 barils jambons enveloppés pour famille, qualité supérieure, à vendre par
24 jt MAHARD & BROTH. 30, Nlle Levée.

FARINE—100 barils farine fraiche, récemment reçue, à vendre par MAHARD & BROTH.
24 jt 30, Nouvelle Levée.

BEURRE—100 barillets beurre frais de l'Ouest, récemment reçus, à vendre par MAHARD & BROTH.
24 jt 30, Nlle Levée.

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié de Cincinnati, à vendre par MAHARD & BROTHER,
24 jt 30, Nouvelle Levée.

PAPIER A ENVELOPPE—4,000 rames à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
24 jt 25, rue Gravier.

BLANC DE BALEINE—400 caisses dernièrement reçues et à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.,
24 jt 134, rue des Magasins.

CHOCOLAT—15 caisses chocolat doux espagnol, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.,
24 jt 134, rue des Magasins.

BEURRE DE GOSHEN—30 barillets beurre prime de Goshen, reçus par la goelette Delaware, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
24 jt 25, rue Gravier.

BROUETTES—60 brouettes en magasin, à vendre par JAS. D. DENEGRE,
24 jt 16, rue de la Douane.

TOILE D'EMBALLAGE—300 pièces en magasin à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
24 jt 45, rue Bienville.

SEL—1000 sacs sel fin et gros de Liverpool en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, s'adresser à ALEX. FARE,
24 jt 91, rue de la Commune.

HUILE—3,000 gallons huile de sperme d'hiver, 3000 do. d'automne, et 3000 do de baleine, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
24 jt No. 25, rue Gravier.

TOILE A DRAP—50 balles toile à drap qu'à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
24 jt No. 25, rue Gravier.

PORC—40 barils porc prime mou, à l'inspection de Bozant, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
24 jt 25, rue Gravier.

CIGARES—110,378 cigares de la Havane assortis, reçus par le brick Packet, à vendre par J. M. CABALLERO,
24 jt 32, Vieille Levée.

PIERRES à paver—80 tonneaux en débarquement de la goëlette Wm. Seymour, à vendre par
24 juil WM. C. TOMPKINS & Co. 66, Camp.

TABAC—25 caisses tabac manufacturé, à vendre pour clôre une consignation, par
23 juil G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

HARENGS—20 barils harengs de qualités assorties, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
23 juil 24, rue de la Douane.

SUCRE—100 barils sucre raffiné en pain de qualités assorties, à vendre par
23 juil G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

UN assortiment de bon tabac à vendre par CONVERSE & Co.
23 jt No. 55, rue de la Nouvelle Levée.

SUCRE—50 boucauts sucre prime de la Nouvelle Orléans, 25 barils melasse, 25 barillets beurre frais, à vendre par CONVERSE & Co.
23 jt 55, rue de la Nouvelle Levée.

MAGASINAGE—100 boucauts de sucre et 300 barils peuvent être reçus en magasinage par CONVERSE & Co.
23 jt 55, rue de la Nouvelle Levée.

RIZ—Quelques tierçons à vendre par CONVERSE & Co.
23 jt 55 rue de la Nouvelle Levée.

BEURRE de Goshen—10 frequins beurre salé reçu par le brick Emily, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co.
23 jt 40, rue Gravier.

BRANDY AMERICAIN—100 barils 1ère. et 4me. preuve en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co.
23 jt 40, rue Gravier.

BOTTES et Brodequins—100 caisses comprenant un assortiment général, à vendre par DAVIS & HOBART,
23 juil 18, Douane.

BALANCES patentées—Un assortiment de balances patentées de MM. Bond & Co. à vendre par DAVIS & HOBART,
23 juil 18, rue de la Douane.

SALAISONS, &c—Marinades d'Underwood, sauce de tomate, sirop de limon, moutarde, olive, capres, poivre de Cayenne, &c., à vendre par DAVIS & HOBART,
23 juil 18, Douane.

COLLE FORTE—12 balles colle forte américaine à vendre par DAVIS & HOBART,
23 juil 18, Douane.

CLOUS—300 barriques clous de Boston de dimensions assorties, à vendre par DAVIS & HOBART,
23 juil 18, rue de la Douane.

TOILE A DRAPS—120 balles de Lawrence et Co; 20 balles cotonnades; 15 balles kerseys, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART,
23 juil 18, rue de la Douane.

CIGARES—200 m cigares de la Havane de bonnes marques, à vendre par DAVIS & HOBART,
23 juil 18, rue de la Douane.

SACS de Pitre—50 balles de dimensions petites et ordinaires, à vendre par DAVIS & HOBART,
23 juil 18, Douane.

SUCRE de la Havane—80 caisses Sucre blanc de la Havane, en débarquement du brick Packet, à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis.
23 jt

FARINE—60 barils Farine superfine, à vendre par P. A. GIRAUD,
23 juil No. 6, Nouvelle Levée.

THE—500 boites Thé impérial; 13 liv. et 6 liv.; 50 do Pouchong, dernièrement reçues, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co.

CAFE de la Havane—30 sacs Café de la Havane, 1ère qualité, reçus par le brick Packet, et 40 sacs, en magasin et à vendre par AB. TRIER,
23 juil 34, Gravier.

ON demande à acheter de 15 à 50 pieds de grille de comptoir. Des grilles qui auraient déjà servi seraient préférées. CONVERSE & Co.
23 jt 55, Nouvelle Levée.

FOIN—300 balles de foin de New-York, reçues par le navire Yazoo, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
16 jt 24, rue de la Douane.

WHISKEY—160 barils whiskey rectifié, reçus par Chalon et à vendre par LAYET & AMELUNG,
16 jt 17, rue de la Commune et 60, rue Tchoupitoulas.

CORDE d'emballage—Un petit lot sera vendu pour clore une consignation. VAN WYCK & Co.
16 jt 35, rue du Camp

TOILE d'emballage d'Ecosse—1900 pièces toile d'emballage reçues par le navire Yazoo, à vendre par ANDREWS & BROTHER,
16 jt 60, rue du Camp

BŒUF—Bœuf mess et prime, en barils et demi barils, à vendre par MAHARD & BROTH.
16 jt 30, Nlle. Levée.

BEURRE—30 barillets beurre frais de l'Ouest, à vendre par MAHARD & BROTH.
16 jt 30, Nlle. Levée.

LE DOCTEUR ACHILLE LION, chirurgien dentiste, membre de la faculté de médecine de Paris demeurant actuellement rue Royale No. 165, ancienne maison de M. Boyer, entre St. Louis et Conti.

Consultations et opérations sur toutes les maladies de la bouche. 24 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour du premier district.—Samedi, 1er. août prochain, à midi, en vertu d'un décret de la cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, je soussigné, juge de la paroisse, "ex-officio" encanteur, dans et pour la paroisse de Jefferson, vendrai à l'encan au café Lafayette, encoignure des rues Jackson et de la Levée, dans la ville de Lafayette, la propriété ci-après décrite, abandonnée par Cary Robertson, débiteur insolvable, à ses créanciers, savoir:

Un Ilet de terre situé à Greenville, en cette paroisse, désigné par le numéro 62 du plan original de la dite ville, et mesurant 300 pieds de face aux rues Pine et Broadway, et 260 pieds de face aux rues Carelton et Félice—ensemble une maison de maître, cuisine et autres améliorations qui se trouvent audit ilet.

Conditions:—à un, deux et trois ans de crédit du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant W. Y. Lewis notaire.

9 juil—9, 2, 17, 24, 30, 1. (signé) F. DUGUE, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de G. W. McDaniel. Attendu que James McKinney a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de George Washington McDaniel, décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1840.
24 jt F. DUGUE, Juge.

PERDU dimanche, le 19 courant, à l'encoignure des rues d'Espagne et de la Levée, un petit garçon de [illegible] ans. Il avait un habillement bleu, sans souliers; il ne parle pas assez pour pouvoir se faire comprendre. La personne qui rendra cet enfant à ses parens sera récompensée.

DANIEL BROPHY,
23 jt—1 Encoignure des rues d'Espagne et [illegible]

SAVON, Huile et Chandelles—1400 caisses no. 1 extra, et de no. 2, de Boston, de différentes marques; 1000 demi caisses do; 10 tierçons huile de baleine blanchie, et 4 caisses chandelles de blanc de baleine, à vendre par
23 juil DAVIS & HOBART, 18, Douane.

ALMANACHS ET ANECDOTES SUR HARRISON.

REÇU aujourd'hui l'Almanach de Harrison pour 1841—Edition augmentée. De plus les anecdotes sur Harrison, imprimées sur papier impérial, embellies de gravures sur bois, à vendre par DAVID FELT,
23 jt No. 42, rue de la Douane.

SEL des Iles Turques—2000 sacs, à vendre par
23 juil G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

BOIS DE LIT—6 caisses bois de lit supérieurs, à vendre par G. BEDFORD & BECK.

BRIQUES de Baltimore et de New-York, à vendre par
23 juil G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

MARINADES—250 boites assorties, à vendre par
23 juil G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

GENIEVRE—4 pipes, à vendre par
23 juil G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

MELASSE—30 barils, à vendre par
23 juil G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

CRANBERRIES—En 1-4 et 1-8 de barils, à vendre par
23 juil DAVIS & HOBART, 18, Douane.

CHAUX—1000 barriques de chaux de Thomaston, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
23 juil 24, rue de la Douane.

PLOMB—400 sacs plomb assorti, en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co
23 jt 40, rue Gravier.

MUSCADES—30 barillets (fraiches) en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co.
23 jt 40, rue Gravier.

PORC—250 barils porc prime et mess mou, aux magasins d'inspection de Bozant, à vendre par
23 juil BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

POIVRE—200 sacs poivre noir en magasin, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
23 juil 63, rue Gravier.

CORDE—66 rouleaux petite corde de Missouri en magasin, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
23 juil 63, rue Gravier.

TOILE D'EMBALLAGE—30 pièces de toile d'emballage du Missouri, à vendre par
23 juil BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

HUILE—1500 gallons huile de sperm, en boucauts, tierçons et barils, à vendre par
23 juil G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

SANGSUES dernièrement arrivées, à vendre chez le soussigné, encoignure des rues Casacalvo et de l'Esplanade.
22 juil—3 SOUBIRAN.

PERDU—Un billet souscrit par James Daveran, de la somme de huit cents cinq piastres 50 cents, daté du 2 juin 1839, et payable sur demande. Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier.
20 juil—6. JAMES WELSCH.

TRAITES sur Philadelphie et New-York, à vendre par
22 juil JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

HUILE A LAMPE—30 barils huile à lampe à vendre par P. A. GIRAUD.
22 jt No. 6, Nouvelle Levée.

SAVON—50 caisses savon No. 1, à vendre par P. A. GIRAUD,
22 jt No. 6, Nouvelle Levée.

SUCRE EN PAIN—30 barils sucre en pain, à vendre par P. A. GIRAUD,
22 jt No. 6, Nouvelle Levée.

PORC—100 barils porc prime mou, à vendre par P. A. GIRAUD,
22 jt No. 6, Nouvelle Levée

TOILE de Russie—40 balles toile de Russie, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
22 juil 134, Magasins.

CONFITURES de la Havane—20 caisses Confitures de la Havane, à vendre par
22 juil R. GRONING & Co.

VIEUX Rhum de la Jamaïque—8 poinçons, en magasin et à vendre par
22 juil R. GRONING & Co.

JAMBONS—300 barils Jambons de 1ère. qualité, de Cincinnati, en très bon ordre, en magasin et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
22 juil 36, rue Royale.

SEL—1200 sacs de sel gros et fin de Liverpool et Cadix, en magasin, à vendre en quantité au gré des acheteurs par ALEXANDER FARE,
22 jt 91, rue de la Commune

MANTAS—200 balles toile fine et superfine de différentes fabriques, convenable pour le Mexique, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
22 juil 134, rue des Magasins.

FROMENT—800 boisseaux froment, en magasin et à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
22 juil 134, rue des Magasins.

TOILES blanches—20 caisses 7-8, 4-4 et 5-4 Toiles blanchies de différentes qualités, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
22 juil 134, Magasins.

CHAPEAUX—30 caisses Chapeaux de Russie en soie, feutre et laine, à vendre par
22 juil ISAAC BRIDGE & Co.
134, Magasins.

DEMANDÉ—Un jardinier capable, ayant 2 nègres entendus à travailler sous ses ordres, désirerait utiliser son temps et celui de ses esclaves à cultiver des terres qu'on voudrait bien lui confier. S'adresser au bureau de l'Abeille.
21 juillet—3

AVIS—Le soussigné partant pour France, prie les personnes aux quelles il peut devoir, de présenter leurs comptes immédiatement. Mr. J. B. B. Vignié est chargé de sa procuration.
21 juil—3. J. CASSE, Vieille Levée.

TRAITES sur New-York, à vendre par
21 juil WILLIAM G. HEWES & Co.

CAFE de la Havane—50 sacs en magasin et à vendre par
21 juil ABR. TRIER, 34, Gravier.

CIGARES de la Havane—300,000 de différentes marques, à vendre par
21 juil ABR. TRIER, 34, Gravier.

MAIS—400 boisseaux en débarquement du steamer Wilmington, à vendre par
21 juil ABR. TRIER, 34, Gravier.

A VENDRE—Une superbe table ronde en marbre, un lot de tableaux des meilleurs maîtres, par
A. CAPDEVIELLE & Co.
21 jt No. 19, rue Toulouse

PRESSES A COPIER—Reçu par le Yazoo, 30 presses à copier patentées, de qualité supérieure; ledgers, journals, et cartes imprimées de toutes grandeurs, plumes d'os et en fer, couteaux en ivoire, &c., à vendre par
21 juil DAVID FELT & Co. 42, Douane.

TOILE d'Emballage forte d'Ecosse—Nous recevons 1300 pièces de toile superieure de Dundee que nous offrons à vendre à des conditions avantageuses.
ANDREWS & BROTHERS,
21 jt 60, rue du Camp.

EN débarquement du navire Eulalie de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
60 barriques vin rouge Montferrant,
110 caisses vin de Medoc et St. Julien,
30 barriques vinaigre blanc,
15 demi pipes Cognac.
En magasin d'importations antérieures:
4000 caisses vin rouge (au drawback)
450 do do St. Julien,
750 do do de différentes marques,
400 do do Médoc,
150 barriques vin Rouge, différens crus,
40 do vin de Marseilles,
700 paniers anisette.
A. CAPDEVIELLE & Co.
21 jt No. 19, rue Toulouse

EN débarquement du navire l'Eulalie de Bordeaux:
6 petites futailles d'environ 30 gallons (de Castillon jeune, 1ère. qualité), eau de vie Cognac (fine Champagne 1830)
6 do. do. d'environ 30 gallons (de Castillon jn. 1ère. qualité) eau de vie, Cognac 1821.
Cet article est réellement ce qu'il y a de mieux à désirer, à vendre par LOREILHE & VALETON,
21 juil. Encoig. Royale et Douane.

PEAUX de bœuf—245 cuirs mexicains en débarquement de la goelette Cumanche, à vendre par
J. T. LAGUERENNE & Co,
16 jt 60, rue Tchoupitoula

AVIS—GALA A CARROLLTON—Le jardin sera brillamment illuminé les dimanche, mardi et vendredi soirs lorsque le temps le permettra. Les chars partiront à toute heure jusqu'à 10 heures p. m. en commençant de Carrollton, le mardi et le vendredi, à 6 heures p. m. Le Dimanche les chars, suivant l'usage, partent à chaque heure à partir de 1 heure p. M. JOHN HAMPSON,
13 jt Ingénieur en chef du N. O. C. R. R. C.

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à la ci-devant société de Ferry, Goodwin & Robinson et Robinson & Goodwin, sont requises de payer immédiatement leurs comptes à Hiram Hart, (de la maison de Taylor, Hart & Co., No. 70, rue de Chartres), seul agent dûment autorisé par les dites sociétés.
13 juillet—6 ROBINSON & GOODWIN.

CAFE—30 sacs de la Havane en magasin et à vendre par
13 juil BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

POIVRE—800 sacs poivre noir de Sumatra à vendre par
13 juil BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

CAFE—300 sacs de Rio, en débarquement et à vendre par
13 j. WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.

SEL fin et gros de Liverpool, des Iles Turques, de Cadix et de St. Ubes, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. FARE,
13 juil 91, rue de la Commune.

SEL—1000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs par E. F. JENKINS,
Enc. Poydras et Magasins.

COUVERTURES françaises—17 balles couvertures de 3 points, en débarquement du navire Elisabeth, à vendre par J. ALBERT,
16 juil—5 No. 26, rue St.-Louis.

TOILE A VOILE DE COTON—36 balles toile de Pater son, en débarquement, à vendre par J. ALBERT,
16 juil—5 No. 26, rue St.-Louis.

26 caisses sucre blanc de la Havane, 30 do cousture première qualité do, 25 barils amidon manioc do, 60 sacs café do, 60 milliers cigares do, le tout reçu récemment de la Havane, à vendre en gros et en détail par
16 juil S. LATAPIE, 70 Vieille Levée.

A VENDRE aux prix les plus modérés et aux meilleurs termes, les marchandises suivantes ayant droit au Drawback: plusieurs colis importés tout récemment contenant des mouchoirs de poche en coton, fond blanc et tour de bordure imprimée, divers choix, de de mouchoirs de poche, de brodé, à l'auteur, par BOURRY D'IVERNOIS,
16 jt—15 29, Chartres.

AVIS—Le soussigné ayant été nommé exécuteur testamentaire de la succession de feu Mr. A. Chatelanat, prie toutes les personnes qui doivent à cette succession de venir payer immédiatement, comme aussi à toutes celles auxquelles la succession pourrait devoir, de se présenter pour règlement.
23 jt—3 JAMES B. BEHN.

YOUNG MEN'S HOWARD ASSOCIATION.

LES membres de la dite société voudront bien s'assembler samedi prochain, 25 du courant, dans la salle de réunion des comités, à l'Arcade de Banks, à 8 heures du soir.

On espère que les membres seront ponctuels attendu que des affaires d'importance leur seront soumises.
22 jt—4 A. RICARDO, Secrétaire.

BOIS de chauffage, chêne et frêne, bois de pin pour machines à vapeur, briques du lac, sable, coquilles, chaux du nord, à vendre par CHAUCHON & LEROY,
14 juil Enc St. Claude et Bassin Carrondelet.

SANGSUES.

REÇU par la barque Eulalie, un petit lot de sangsues, à vendre, au dépôt général, rue de Quartier No. 28, entre les rues Condé et Vieille Levée. 20 jt.

MELASSES—30,000 gallons melasse, à vendre sur habitation. S'adresser à R. BRUGIER,
17 juil 9, rue St. Louis.

Succession de veuve [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de St.-Bernard—Cour des Preuves—[illegible] 1840, il sera vendu à la Cour de Paroisse de la paroisse de St.-Bernard, par Octave S. Rousseau, juge de la paroisse et ex-officio encanteur, à 10 heures du matin, les propriétés suivantes, à l'effet d'effectuer un partage:

1o. Quelques meubles, lits, &c.

2o. Un lot de chaudières à sucre, un moulin à scier, pour cheval, &c., &c.

3o. Dix milliers briques, un cheval et une paire de bœufs.

4o. Une quantité d'autres propriétés mobilières.

ESCLAVES.

1o. Ketty, négresse âgée de 30 ans, avec ses deux enfans, Mélite, âgée de 7 ans, et James de 5 ans.

2o. Rosalie, négresse âgée de 25 ans, avec ses deux enfans, Léandre, de 6 ans et Amantine, de 2 ans.

3o. Julie, négresse âgée de 20 ans.

4o. Humphrey, nègre âgé de 30 ans.

5o. Joseph, nègre âgé de 15 ans.

6o. Catalina, négresse âgée de 11 ans.

7o. Patricio, négrillon de 11 ans.

8o. Antoinette, mulatresse âgée de 21 ans, et son fils Manuel, âgé de 3 ans.

Tous ces esclaves, à l'exception de Julie, (qui [illegible]) sont garantis des vices [illegible] prévus par la loi.

PROPRIETES FONCIERES.

Un lot de terre, avec habitation, situé dans la paroisse St.-Bernard, à environ quatorze milles du fleuve [illegible], mesurant 25 arpents de face sur les deux côtés du chemin du Bayou aux Bœufs borné à la limite supérieure par [illegible] Toussaint, côtés du Bayou par la propriété de Mr. [illegible] rene, ensemble les bâtisses et constructions. Le [illegible] vendu par arpent conformément à un plan qui sera [illegible] au moment de la vente.

Conditions—Les acquéreurs devront [illegible] mettre eux-mêmes en possession de la propriété [illegible]. Les meubles seront vendus comptant, [illegible] et la balance à 6 et 12 [illegible] tiers [illegible] billets endossés et portant hypothèque [illegible].

Les actes de vente seront passés dans les dix jours qui suivront l'adjudication, au bureau de Octave Rousseau, notaire ex-officio—Si quelque acquéreur négligeait de ménager la vente dans le délai susdit, les vendeurs se réservent le droit de revendre aux risques et périls des acquéreurs, après avis préalable publié dix jours à l'avance.

Dans le cas où les billets fournis par les acquéreurs ne seraient pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à dix pour cent jusqu'à parfait paiement.—Les billets seront fournis en coupons, selon la convenance des co-héritiers.

3 juil.—6t ps OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

LES soussignés trouvant qu'il y a généralement de grandes difficultés à satisfaire leurs clients en réunissant le commerce de groceries et celui de la commission, ont cru qu'il était convenable, dans l'intérêt des planteurs de se borner aux affaires de commission, espérant par là être à même de s'occuper plus exclusivement des intérêts des habitans qui les leur confient. Ils sollicitent de leurs amis et du public la continuation de leur confiance.

J. HALL,
A. B. BEIN.

N. B. J. Hall et A. B. Bein s'occupent de la réception et de transport de toute espèce de marchandises; ils recevront en consignation et vendront toute espèce de produits et porteront toute leur attention aux affaires qui leur seront confiées. 18 j.

AVIS—Les soussignés ayant vendu leur fonds de groceries à MM Barry & Beard, qui continueront le même genre d'affaires dans le local ci-devant occupé par J. W. Justamond Esq., rue de la Nouvelle Levée No. 25, sollicitent en faveur de leurs successeurs la confiance de leurs clients, et du public.
18 jt. J. HALL & A. B. BEIN.

LES soussignés ayant acheté le fond de groceries appartenant à MM. J. Hall et A. B. Bein, et celui de Mr. J. W. Justamond, continueront le même genre d'affaires, c'est-à-dire la vente en gros et en détail des articles de groceries, sur la Nouvelle Levée no. 25, sous la raison de Barry & Beard, et ils sollicitent la continuation de la confiance dont jouissaient leurs prédécesseurs.

C. W. BARRY,
18 jt—10 GEO. R. BEARD.

TOUS les débiteurs et les créanciers de la succession de Alexander Miles Senior, et toutes les personnes entretenant intérêt dans la dite succession, sont prévenues de s'adresser au soussigné, Fenillan Dorville, exécuteur testamentaire datif, nommé par la Cour des Preuves.

F. DORVILLE.
21 juil.—2f. en 10 j. A son bureau rue Ste-Anne, No. 82.

SEL DE TABLE, à vendre par CONVERSE & Co.
18 j 55, Nouvelle-Levée.

SUCRE Raffiné de Boston, à vendre par
18 j. CONVERSE & Co., 55, Nouvelle-Levée.

PORC—30 1-2 barils porc prime, à vendre par
16 juil R. GRONING & Co.

BOIS de Campêche et de Fustock, à vendre par
16 juil R. GRONING & Co.

GENIEVRE de Hollande—30 pipes à vendre par
16 juil R. GRONING & Co.

TOILES pour chemises, blanchies et écrues, à vendre par
16 jt. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres au 1er.

VELOURS & MERINOS broché, à vendre par
16 jt. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres au 1er.

A VENDRE par J. & L. GARNIER, 300 fusils de munitions, en bon état, manufacture française. 15 jt

A VENDRE ensemble ou séparément—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Bertus ou Jn. Bte. Faget. Les dits Billards sont les mêmes du Cercle Saint Louis. 17 juin—

CHAUX! CHAUX! CHAUX!

A VENDRE 3000 barils de Chaux de Thomaston, arrivés en très bon ordre, en lots aux choix des acquéreurs, à 9 escalins, ($1 12 1/2) le baril. S'adresser à
17 j. C. ROTCHFORD, 37, Nouvelle-Levée.

J. B. FIELD a en magasin, rue Bienville, No. 72, et offre à vendre les articles suivans:
150 caisses savon No. 1, Winchester; 100 do de Seigels 50 barillets blanc de plomb pur; 400 do do No. 1; 300 do do No. 2; 200 do de peinture noire; 10 do de vermillon rouge; 20 do de jaune; 30 do de bruns; 30 do de verte; 30 tierçons indigo de Caraque; 20 rouleaux cordages pour navires, 50 barils genièvre; 50 do eau de vie doc. preuve, 2000 gallons huile de sperme; 1000 do huile de baleine blanchie. 17 jt

BRIQUES de Lac, Briques à feu de Pensacola, bois de chêne et frêne, bois de pin pour steamboats, chaux de Thomaston, sable et coquilles à vendre au Vieux Bassin.
1er juil. CH. VEZENARD.

AVIS—Le soussigné, agent de la maison Godet, Mordacq & Co., de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau d'agence dans la rue Royale No. 106, où il est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier.
20 j A. VAUDRICOURT

HUILE DE CASTOR—16 barils huile de Castor, No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
9 juil Encoig. Commune et Tchoupitoulas.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, à vendre par
18 jt. P. A. GIRAUD, 6 Nlle. Levée.

MAQUEREAUX et Saumons, à vendre par
18 jt. P. A. GIRAUD, 6 Nlle. Levée.

CORDES d'Emballage—500 rouleaux, à vendre par
18 jt. SAMUEL BELL, 99, rue des Magasins.

WHISKEY—140 barils whiskey commun et rectifié, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG,
17 juil 17, rue du Commerce.

PORC clair, mess, primes, P. O., épaules prime-mou, lard prime-mou M. O. à vendre par LAYET & AMELUNG,
17 juil 17, rue du Commerce.

ON a besoin d'une goëlette jaugeant de 80 à 100 tonneaux pour aller dans un des ports du Golfe du Mexique. S'adresser à SCHMIDT & Cie.
17 j. 86, rue Bienville.

DEUX ALAMBICS complets, reçus de New-York, en bon ordre, à vendre par SCHMIDT & Cie.
17 j. 86, rue Bienville.

SEL—2000 sacs de sel de Liverpool gros et fin, maintenant en débarquement, à vendre en quantités au gré des acheteurs. S'adresser à E. F. JENKINS,
17 jt Encoignure des rues Poydras et Magasins.

CHANDELLES de Suif—80 caisses marque Winchester, à vendre par EDWARD SPRAGUE,
16 juil 22, rue de la Douane.

MORUE—100 caisses et 10 barils, à vendre par EDWARD SPRAGUE,
16 juillet 22, rue de la Douane.

PAPIER à enveloppe, marque Crown—40 rames à vendre par EDWARD SPRAGUE,
16 juil 22, rue de la Douane.

LASTING de fantaisie, en couleurs assorties et avec dessins, à vendre par CLASON & VLES,
16 juil 44, rue de Chartres au 1er

RUBANS DE FIL, blanc et de couleur, étroits et larges; aussi, des articles très forts, convenables aux bottiers, &c., à vendre par CLASON & VLES,
16 jt. 44, rue de Chartres au 1er.

BRITANNIAS de pur fil et de bonne qualité, à vendre par CLASON & VLES,
16 juil. 44, rue de Chartres au 1er.

GENIEVRE véritable de Schiedam, d'une excellente qualité, à vendre par CLASON & VLES,
16 jt. 44, rue de Chartres au 1er.

BONNETERIE.—Un assortiment complet de bas de soie et de coton pour dames pour hommes, et chinés; aussi, bas et 1-2 bas de coton, blanc et écru pour hommes, à vendre par
16 jt. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres au 1er.

DOWLAS, de qualité supérieure, à vendre par CLASON & VLES,
16 juil. 44, rue de Chartres au 1er.

MAIS—300 boisseaux, en débarquement du steamer Monarch, à vendre par A. TRIER,
13 juin 34, rue Gravier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre les Incendies de l'Ouest.

Nouvelle Orléans, le 13 juillet 1840.

LES directeurs ont déclaré ce jour, un dividende de dix pour cent sur le fond capital de la Compagnie, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, le 27 courant, ou après cette époque.

15 jt—10 L. MATTHEWS, Président.

Bureau de l'assurance maritime et contre les incendies de l'Ouest,

Nouvelle Orléans, le 14 juillet 1840.

A une assemblée des directeurs de cette Compagnie, tenue le 13 courant, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité, et la publication en a été ordonnée:

Résolu, que le président est autorisé à payer à M. Charles Van Derzen, second du steamboat Sommerville la somme de deux cent cinquante piastres en témoignage de l'approbation du bureau pour les bons services qu'il a rendus pour relever ledit bateau. GEO. E. RICHARDSON,
15 jt—10 Secrétaire.

LE soussigné fera les affaires de commission et de grocerie en cette ville, sous la raison de Converse & Co. pour son propre compte. Son magasin est au No. 55, sur la Nouvelle-Levée.
10 juil HENRY CONVERSE.

MERINOS Français à fond couleur foncée, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS,
29 mai 29, rue de Chartres.

FER DE SUEDE.

LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer plat de 1/4 sur 1 1/4 jusqu'à 12 sur 1/2; de carré de 1/2 à 5 pouces; de rond de 1/4 à 2 pouces. Les marchands de fer pourront toujours être approvisionnés par lui dans des dimensions, livrés de quantités et à des conditions libérales.

HUGO C. GILDEMEESTER,
19 fev—6m 45, rue Bienville

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné a en débarquement du brick Alvina, de Rotterdam, d'envoi de MM. Simon Reynbende & Sons Schiedam—200 pipes genièvre de Hollande de la marque bien connue du bateau à vapeur, qu'il offre à vendre sur la Levée par parties convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses

19 fev—6m HUGO C. GILDEMEESTER,
45, rue Bienville.

BLANC DE PLOMB et Huile de Lin.—380 barillets, blanc de plomb, 50 do. excellente huile de Lin, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
9 juil Enc. Commune et Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, Imperiales, Trabucos, &c. en magasin et à vendre par
7 juil J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

TRAITES sur New-York et Philadelphie de 3 à 30 jours de vue, à vendre par J. ALBERT,
7 juil 26, rue St. Louis

MAGASIN DE LIBRAIRIE de la Nouvelle Orléans, No. 14, rue du Camp—On trouve constamment un assortiment complet de fournitures de bureaux, livres, papiers de toutes dimensions, livres de toutes sortes et de tous les articles de bonne qualité. On vend également en gros et en détail à des prix raisonnables. NORMAN, STEEL & Co

AVIS—Détenu à la geôle de St. Jn. Baptiste, un vieux nègre nommé CHARLES, disant appartenir à Mr. Chs. Kennedy, sur la Levée, N. Orléans. Le propriétaire est invité à le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jn. Baptiste, 15 juillet 1840.
21 jt. A. LUMINAIS, Shérif.

Un JARDINIER au fait de la culture désire un emploi, peut s'employer très avantageusement. S'adresser au soussigné, encoignure [illegible] et de la Félicité.

N. B. Il est inutile de se présenter [illegible] parfaitement recommandé, les [illegible] par des personnes respectables.
15 juil—6 F. A. GUILLOTE.

AVIS—Com[illegible] à bord du Robert Pulsford, [illegible] permis de débarquement [illegible] leurs marchandises vis-à-vis du magasin [illegible] GEO. GREEN & BROTH.
[illegible] 26, rue du Camp.

UNE HARPE à double mouvement d'une qualité supérieure. Ce bel instrument à l'épreuve des influences du climat et parfaitement garanti, à vendre par
11 juin HERBAULT FRERES, 76, Bienville.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires.—Le nouveau et superbe steamer NEW ORLEANS, Lon marcheur, capitaine S. Brickell, ayant partie de son chargement arrêté, partira pour les ports ci-dessus dimanche 26 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret et passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord ou à JUSTUS VAIRIN & Co.
26, rue Poydras

POUR ST. LOUIS, ALTON & QUINCY—Le superbe steamer WILMINGTON, capitaine Peter W. Kenaday, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires le 26 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à JUSTUS VAIRIN & Co.
26, rue Poydras

POUR ST. LOUIS, ALTON & QUINCY—Le packet régulier et bon marcheur WILMINGTON, capitaine Peter W. Kenaday, est maintenant prêt à recevoir du fret; il partira sous peu pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à JUSTUS VAIRIN & Co.
9 jt 26, rue Poydras.

POUR ST.-LOUIS.—Le superbe et très commode steamer LOUISVILLE, capt. J. W. Moore, étant attendu de jour en jour, sera expédié pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à
10 j. JOHN A. MERITT, 52, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le steamer SWALLOW, capt. M. G. Anders, bon marcheur, est attendu pour le 13 de ce mois, il sera immédiatement expédié pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à H. E. LAWRENCE, agent,
11 juil. 29, Nouvelle-Levée.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.

Pour tous les ports du Lac.

LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula; retournera le Dimanche, touchant à toutes les places ci-dessus et arrivera au lac, à l'entrée du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. en à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de la Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe.

L'*Echo* naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.

Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagemens ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 10 juil

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le steamer bon marcheur UNITED STATES, capitaine J. B. Hile, est maintenant prêt à recevoir du fret, et ayant une grande partie de son chargement engagée, il sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN,
10 juil 63, rue Gravier.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière WM. SEYMOUR, capitaine Gardner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle ou à WM. C. TOMPKINS & Co.
24 juil 66, rue du Camp.

POUR BALTIMORE—Le beau brick fin marcheur ÆOLUS, capitaine Jones, partira positivement pour le port ci-dessus, jeudi, 23 du courant, et peut prendre 200 barils sur le pont. Pour ce dernier fret et passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co,
22 juil 24, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE.—Le bon marcheur trois mâts, barque B. MEZICK, capt. J. J. Garvin, ayant presque tout son chargement arrêté et à bord, sera immédiatement expédié. Pour balance du fret ou passage, ayant de jolies chambres, s'adresser au capitaine à bord, près l'Hôtel de la Monnaie, ou à
23 jt. JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR BOSTON.

Le brick CHESTER, cap. Woodbury, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret sur ou sous le pont, ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle, ou à STETSON & AVERY.
20 juil 99, rue Gravier.

POUR BALTIMORE—Le brick MARY, capt. Myrick, peut prendre sur le pont 100 boucauts de sucre ou 150 balles de coton. Il a encore des lits pour 9 passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK,
24, rue de la Douane

Ligne de Packets de la Nouvelle-Orléans et New-York

POUR NEW-YORK—Le navire YAZOO, packet No. 1, capitaine Kingsburg, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira très prochainement. Pour fret ou passage ayant de belles chambres s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
16 juil 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK—Le beau brick ALCENUS capitaine Marymen, sera incessamment expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
16 juil 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—Le beau brick FRANCIS, capitaine Melcher, sera très prochainement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
16 juil 24, rue de la Douane.

POUR MATAMORAS, par le Rio Grande—La goëlette CUMANCHE, capitaine Hoffmann, est prête à recevoir du fret pour le départ ci-dessus, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. T. LAGUERENNE & Co.
16 jt. 67, rue Tchoupitoulas.

POUR NEW-YORK.

Le superbe navire MARY FRANCIS, capitaine Johnson, partira sous peu de jours, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. Peut prendre 50 boucauts de tabac ou 100 balles de coton sur le pont. S'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans, ou à GEO. GREEN & BROTH.
14 jt 26, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick IRAD-FERRY capitaine Smith, partira dimanche, 19 courant, et peut prendre un chargement sur le pont. S'adresser pour passage, au capitaine ou à
J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON—Le beau brick LINCOLN, capitaine Smith, sera immédiatement expédié, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée. S'adresser à GEO. GREEN & BROTHER,
8 jt 26, rue du Camp

POUR BALTIMORE—Le brick DELIA, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
24, rue de la Douane

PORTS D'EUROPE

POUR LIVERPOOL.—Le trois-mâts ROBT PULSFORD, capt. Prince, peut prendre 2000 balles de coton. Pour fret ou pour passage, s'adresser à la presse à coton d'Orléans, ou à
GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp.

POUR BORDEAUX.—Le navire français de première classe EULALIE, capitaine Pelterin, ayant une partie de son chargement engagée, partira pour le port ci-dessus du 5 au 10 aout. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
F. SEIGNOURET & Co.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts MARENGO ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à F. FERRET, 27, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier PERUVIAN, capitaine Wotten, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la Seconde Municipalité, ou à
26 juin J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. FERRET,
26 juin 27, Toulouse.

POUR TRIESTE.—Le bon voilier REGULUS capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à
KOHN, DARON & Co. 26, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.

Le trois mâts WILLIAM BROWN, capt. Harris ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité ou à S & J P WHITNEY,
26 juin 73, rue du Camp.

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER.—Le navire de première classe LEHIGH, du port d'environ 1600 balles de coton, attendu sous peu. S'adresser à
26 juin J. ALBERT, No. 26, rue St. Louis.

ON a besoin d'un bâtiment du port de cinq ou six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à
9 juil. ROBERT & Cie. 47, rue Bienville

A LOUER présentement—Une Maison haute, rue de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER,
17 juil No. 9, rue St. Louis.

MAISON A LOUER A BILOXI.

La maison élégante située à Biloxi, appartenant au juge W. C. Wasle sera loué, le juge et sa famille ne devant pas l'habiter cette saison. S'adresser à
8 juil—6 MAUNSEL WHITE & Co.

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre prochain une maison située à l'encoignure des Toulouse et Vieille Levée, dernièrement occupée par un magasin d'habillemens, avec tous les vitrages, comptoirs et vitrines, étagères, comptoirs &c. &c. S'adresser au No. 97, rue du Camp. 11 juil

A VENDRE.—Terres à la Baie Arransasso où le sucre et le coton croissent par souche. Les spécimens du sol et de ses productions peuvent être vus chez MM. Miller, rue Royale, les références pour les titres sont chez Wm. Christy not. pub. rue St.-Charles et Wm. Bryan, rue de la Commune. De grandes facilités seront accordées pour le paiement pour lequel on recevra des marchandises hors de saison, bois, &c. &c. 16 j.—1 sem.

LE soussigné a toujours en mains un assortiment varié de mousselines unies, brodées Jacquart à raies satinées, etc, etc, de jaconas blanc pour robes, mousselines damiers pour rideaux, châles imprimés en coton, cols et pèlerines, entredeux et bandes brodés au plus avantageux. A vendre aux conditions les plus avantageuses.
16 j BOURY D'IVERNOIS, 29 Chartres.

HUILE d'Olive, Vinaigre, &c.—300 paniers huile d'olive marque Plagnol, 80 demi-paniers do do, 60 tierçons vinaigre de Bordeaux, 200 boites prunes, 500 do sardines, 150 caisses blanc baleine New-Bedford, 40 do chandelle suif, 750 do savon, marque J. Black, Valentine &c. 30 do macaroni de Palerme, à vendre en gros et en détail par
7 juil S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée

UNE PERSONNE d'un âge respectable désire se placer comme institutrice dans une famille. S'adresser à M. Boyer, chef d'institution, rue de Conti. 20 jt

PORC prime—60 barils à vendre par
20 jt J. VAIRIN & Co. 26, Poydras.

PORC dessous—160 barils, à vendre par
20 jt J. VAIRIN & Co. 26, Poydras.

HUILE D'OLIVES—150 paniers, à vendre par
20 jt AUG. MOLIER, 54, rue St. Louis.

BEURRE—30 barrillets beurre de l'Ouest, à vendre par
20 jt J. VAIRIN & Co, 26, Poydras.

LARD—150 barrillets bon lard, à vendre par
20 jt J. VAIRIN & Co, 26, Poydras.

WHISKEY—150 barils, à vendre par
20 jt J. VAIRIN & Co, 26 Poydras.

TRAITES sur New-York, à vendre par
20 jt O. HELLIESEGAES, 43, rue Bienville.

ENCRE à copier importée directement de Londres, et encriers de toutes sortes, à vendre par
4 juil. NORMAN, STEEL & Co. 14, rue du Camp.

MACHINE à vapeur pour la sucre, de la force de [illegible] chevaux, à vendre par ALLAIN & TREMOULET,
4 juil 11, [illegible]

SUCRE clarifié et raffiné constamment [illegible] ALLAIN & [illegible]
4 juillet

GRAISSE—Un petit lot à vendre [illegible] ALLAIN & TREMOULET,
4 juillet 11, rue Conti

H[illegible] huile de baleine raffinée, 10 do. de [illegible] No. 1; 3000 do de graines de lin [illegible] à vendre par JARVIS & ANDREWS,
24 jt Encoignure des rues Commune et Tchoupitoulas.

BLANC DE PLOMB et verres à vitres.—1500 barillets blanc de plomb de Philadelphie, 600 boites verres à vitres à vendre par JARVIS & ANDREWS,
Encoignure Commune et Tchoupitoulas.

VIN, Liqueurs, &c.—80 barriques vin de Bordeaux, Frontignan et St. Estèphe véritable médoc, et vin de Marseille, marque Bergasse, 30 demi [illegible] eau-de-vie américaine, 10 do [illegible], à vendre par
7 juil [illegible] LATAPIE, 70, Vieille-Levée.

SAINDOUX—40 barils et 50 barils saindoux prime en feuilles, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier

BOTTES, Souliers et Brodequins, reçus par le brick Chester, à vendre par R. O. MOSES,
16 juil 18, rue de la Douane.

VENTES A L'ENCAN.

Vins de premier choix.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu ce matin, à 10 heures, au magasin rue de la Commune, No. 66, un assortiment d'excellents Vins appartenant à une personne quittant le pays, composé de Hocks, Alicante, Champagne et Vin de Porto, en bouteilles, de Sherry, Porto et Madère en caisses.

Aussi—Un orgue de salon jouant 20 airs, et une prodigieuse montant chaque 20 jours. 24 jt—1

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, Lundi 27 courant, à 5 heures de l'après midi: Le contenu du café, situé no. 146, au Vieux Bassin, entre St. Louis et Toulouse. 24 jt

PAR FAUCHIER & FERNANDEZ.

IL sera vendu samedi prochain, 25 du courant, à midi, en face la Bourse St Louis et sans réserve:

Une barouche à deux places avec son cheval et ses harnais, le tout en parfait état. Le cheval est âgé de 8 ans et est parfaitement garanti. Conditions à la vente. 24 jt—2

PAR A. L. FERNET.
Voiture, Tilbury et Chevaux.

IL sera vendu, Samedi prochain, 25 du courant, à une heure à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres:

Une voiture à 4 roues presque neuve, avec les harnais neufs.

Un tilbury français avec sa capote et des roues patentées.

Un beau cheval de selle, bien connu sous le nom de Wilson, âgé d'environ 7 ans et 6 mois; il est également propre à la voiture.

Un fort cheval pour barouche, cabriolet ou charrette.

Conditions à la vente. 24 juil—2

PAR A. L. FERNET.
Vente de Meubles.

IL sera vendu, samedi prochain, le 25 courant, à quatre heures et demie, dans son magasin d'encan, rue Conti, No. 31:

Des Meubles de maison, ustensiles de cuisine, queues de billard &c.

Conditions—Comptant. 24 jt

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à 10 heures du matin, à son encan:

12 caisses Indiennes bon teint, dessins et qualités assorties;
5 do do do deuil;
5 do coton blanc, 3-4;
5 do do 7-8;
5 do écru 3-4.

Conditions, à la vente. 24 juil

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, samedi, 27 du courant, à 10 heures du matin, rue du Canal, entre les rues Magasin et Levée, pour clore un compte.

22 barillets beurre de l'ouest, première qualité. 24 juil

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu, Vendredi matin, 24 du courant, à 10 heures, au magasin d'encan No. 66, rue de la Commune:

Une collection de livres de choix, consistant en livres de loi, d'histoire, romans et nouvelles.

Aussi: un lot de papier à écrire demi-royal, vendu sans réserve.

Conditions comptant. 22 juil—2

Vente renvoyée.
PAR JOS. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan Samedi, 25 du courant, à midi, à l'Arcade Banks, sans aucune réserve:

Une voiture et chevaux.

Les chevaux sont beaux et bien dressés, la voiture presque neuve, sort d'une des meilleures manufactures du nord et elle était commandée par une personne de ce pays. Conditions—comptant ou un billet à 60 jours, endossé à satisfaction du vendeur.

Aussi un élégant Buggy presque neuf. 22 juil—2

PAR FAUCHIER & FERNANDEZ.

IL sera vendu, Samedi prochain, 25 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:

La mulatresse MARGUERITE, âgée de 26 ans, parlant le français, l'anglais et un peu l'espagnol, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions à la vente. 20 jt

PAR JOSEPH LECARPENTIER.
Vente de Syndic.

J. J. Haydel vs. ses créanciers.

IL sera vendu jeudi 30 juillet 1840, à midi précis, à la Salle des Bains de l'Hotel St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de District, du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 24 mars 1840, et à la requête des syndics des créanciers de J. J. Haydel:

230 actions de la banque de l'Union de la Louisiane (de la campagne.)

Conditions;—Comptant. 18 jt.—18, 23, 25 et 30.

Vente de nègres de valeur.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan samedi, le 25 courant, à midi, à l'Arcade Banks, les nègres ci-dessous décrits, saisis dans le procès de Darshall et Mason contre la compagnie du chemin de fer du Mississipi, et vendus avec le consentement des parties, savoir:

Sam,	âgé de 30 ans,	nègre de champ,	
Bill,	do	17	"
Valentine		22	"
Emanuel,		26	"
Jacob,		20	"
Dick,		20	"
Frank,		6	"
Grace,		30	"
Binah,		34	"
Susan,		13	"
Lavina		22	"

Margaret, âgée de 45 ans, blanchisseuse supérieure, et sa fille Rachel, âgée de 17 ans, griffonne, blanchisseuse, bonne domestique de maison, parlant anglais et français, seront vendues sans faute. Ces deux esclaves sont parfaits sujets.

Conditions, comptant.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 juillet

PAR M. BARNETT SR.
Vente de Syndic.

IL sera vendu lundi, le 27 juillet prochain, 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 28 mai dernier, les propriétés suivantes abandonnées par Thomas J. B[illegible] à ses créanciers, savoir:

1o. 2 ILETS DE TERRE situés dans la ville de *Bath*, désignés par les numéros 107 et 98. Le No. 107 contient 71 lots, et le No. 98 contient 74 lots conformément au plan déposé dans l'étude de J. B. Marks, not. pub.

2o. UN ILET DE TERRE situé dans la ville d'*Uncle Sam*, désigné par le No. 137, contenant *douze lots* de dimensions égales, numérotés de 1 à 12 inclusivement. Lequel ilet est borné par l'avenue Caldwell, et les rues du Marché, Seconde Nord et Troisième Nord, sur un plan dressé par les avocats 300 pieds de face sur le principal, conformément au plan dressé par J. Ramsey, déposé dans l'étude de H. B. Cenas, not. pub.

3o. 3 LOTS DE TERRE situés à Carrollton, désignés par les Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 2, mesurant chacun 30 pieds de face sur Short street, et la même façade sur Hose street, et 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure anglaise, conformément au plan dressé par Charles F. Zimpel, le 20 février 1836 et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, not. pub.

4o. La négresse HETTY, âgée de 19 à 20 ans.

Conditions:—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque et intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement dans le cas où ils ne seraient pas payés à leur échéance.—Les actes de vente par-devant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 22 juin

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu Lundi, le 27 du courant, sur la Nouvelle-Levée, au No. 73, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 14 juillet 1840, le magasin de grocerie abandonné par Benjamin Hurd à ses créanciers.

Conditions comptant.

Et immédiatement après, il sera vendu le bail du dit magasin expirant le 1er de novembre. 20 juil—6f. en 10j.

PAR L. A. GARIDEL.

JEUDI 30 du courant, il sera vendu, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.

Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse Ascension, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, presque en face de Donaldsonville, ayant onze arpens, onze toises et cinq pieds de face au fleuve, sur quarante arpens de profondeur ensemble deux tiers de cette surface mesurant cinq arpens de face et trois arpens de profondeur sur une profondeur de quarante arpens dans la profondeur, bornée du côté d'en haut par l'habitation de la Vve. Dermon Lebianc, et du côté d'en bas par celle de la Vve. Joseph Richard, ensemble avec les nègres qui s'y trouvent et qui consistent en une belle sucrerie et deux purgeries bâties en briques, deux maisons, hangards, cabanes à nègres, deux maisons de maître dont une belle en briques à quinze appartemens, et diverses dépendances. Il y a sur cette habitation environ cent cinquante arpens de cannes plantées et cinquante arpens de maïs.

Conditions:—Un cinquième payable le 25 mai 1841, un cinquième le 25 mai 1842, un cinquième le 25 mai 1843, un cinquième le 25 mai 1844 et un cinquième le 25 mai 1845, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant P. P. Labarre, aux frais de l'acquéreur.

17 juillet—4—17, 24, 29, et 30.

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu de deux ordres respectifs de l'honorable Cour de Paroisse dans le procès de Simeon Esnard contre ses créanciers, et de l'honorable Cour de District dans le procès d'Adolphe Duhart contre ses créanciers, il sera vendu jeudi, le 30 juillet, 1840, à midi, à la Bourse de Cité, dans la rue St. Louis, les propriétés suivantes, dont une moitié indivise a été abandonnée par Simeon Esnard à ses créanciers, et l'autre moitié indivise a été abandonnée par Adolphe Duhart à ses créanciers, savoir:

Trois Lots de Terre situés au faubourg Tremé, (chacun desdits lots sera vendu séparément); le no. 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Hopital, entre les rues Prieur et Roman, sur 112 pieds de profondeur.

Le lot No. 40, mesure 30 pieds de face à la rue St. Philippe, entre les rues Prieur et Roman, sur 100 pieds de profondeur.

Le lot no. 93, mesure 30 pieds de face à la rue Johnson, entre les rues Dumaine et St. Philippe, sur 100 pieds de profondeur.

Le tout mesure française.

Conditions: Moitié comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à sat sfaction portant hypothèque sur les propriétés vendues et intérêt à raison de dix pour cent par an, en cas de non paiement, jusqu'à ce qu'ils soient payés, sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le paiement.

29 juin—20 j—6, 13, 20 et 30 juillet.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.

IL sera vendu mercredi, le 26 août prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane en date du 3 juillet 1840, et sous la direction du syndic des créanciers d'Auguste Wetzel, les propriétés ci-après décrites abandonnées par ledit Wetzel à ses créanciers:

1o. Un lot de terre de valeur, situé dans l'ilet borné par les rues Delord, des Magasins, du Camp et Poyfarré, et désigné sur le plan par le lot No. 1. Le dit lot forme l'encoignure des rues Delord et des Magasins, et mesure 30 pieds de face à la rue Delord, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Magasins.

Conditions:—$300 avec les intérêts à raison de 6 pour cent depuis le 10 mai 1836, et $4 30 pour frais de protêt, comptant; l'acheteur devra se charger en outre du payement de six billets chacun de $250, portant intérêt à raison de 6 pour cent depuis le 10 mai 1836, et hypothéqués spécialement et payables à 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans de date, à partir du 10 mai 1836, et la balance à 9 mois de crédit en un billet souscrit et endossé à la satisfaction du syndic, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Six lots de terre de valeur, situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, désignés par les numéros 11 et 12 de l'ilet No. 3, et par les numéros 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 4. Les lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 3, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Wallace. Le lot No. 11 a une profondeur de 110 pieds, et le No. 12 de 137 pieds. Les lots Nos. 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 4, mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Washington. Le No. 9 a une profondeur de 137 pieds 6 pouces; le No. 10 de 110 pieds, et le No. 11 de 110 pieds sur la rue Dixon. Le No. 12 a 50 pieds de façade sur la rue Dixon, sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions—Neuf mois de crédit, en un billet souscrit et endossé à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

21 juillet—11, 12 et 26 août.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.

IL sera vendu samedi, le 8 août prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre [illegible] de l'honorable Cour de [illegible] de la Nlle. Orléans [illegible] direction de L. S. W[illegible] Shannon & Broth[illegible] [illegible] les propriétés [illegible]

[illegible] âgé de 33 ans, bon garçon de magasin. [illegible] jusqu'au 1er. février 1841 de crédit, en billets endossés à satisfaction du syndic, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

8 juil—3, 10, 20 [illegible] août—

PAR A. L. FERNET.
Bureau rue Conti, No. 31.
Vente de Syndic.

IL sera vendu Lundi, 10 Août prochain, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, en date du 4 juillet 1840, à la requête de A. G. Cochran à ses créanciers, savoir:

JACOB, âgé d'environ 30 ans, vif et actif, accoutumé aux soins des chevaux.

MARY, âgée d'environ 26 ans, excellente domestique de maison, bonne blanchisseuse et repasseuse, bonne couturière.

ADAM, âgé d'environ 27 ans, garçon de magasin et domestique très fidèle.

Conditions—La moitié comptant, la balance à 4 mois de crédit en billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 juil—11 et 12 août. 19 août.

TRAITES SUR LONDRES—8 traites tirées par la Banque Coloniale sur la banque Coloniale de Londres de £500, £200 et £301. 19 s, à vendre par
3 juil STETSON & AVERY, 99, rue Gravier.